

[English version below]

Préambule : L'école doctorale SdV-PSL ne délivre pas de diplôme d'habilitation à diriger des recherches (HDR), mais vous trouverez ci-dessous les informations pour obtenir votre diplôme d'HDR délivré par l'université PSL. Par ailleurs, pour être rattaché à l'ED SdV-PSL, il n'y a pas de nécessité d'avoir obtenu son HDR à l'université PSL.

Conformément au décret du 5 novembre 2019, l'Université PSL est habilitée à délivrer le diplôme d'habilitation à diriger des recherches (Statuts, art. 13, 6°). Des délégations de gestion administrative de l'HDR PSL ont été données à huit établissements-composantes de PSL. (Lien vers le site de PSL https://collegedoctoral.psl.eu/organisation/habilitation-a-diriger-des-recherches-hdr/).

Pour l'obtention du diplôme HDR-PSL

- Pour les chercheurs et enseignants-chercheurs des UMR et des équipes hébergées à l'ESPCI Paris-PSL et à l'Institut Curie, l'inscription se fait à l'ESPCI : adresse de contact service HDR Pour les chercheurs et enseignants-chercheurs ESPCI : Lien intranet Pour les chercheurs de l'institut Curie veuillez-vous adressez au service HDR Voir document Information HDR ESPCI_Institut Curie + Formulaire inscription administrative HDR ESPCI PSL
- Pour les chercheurs et enseignants-chercheurs des UMR et des équipes hébergées à **l'ENS et au CIRB**, l'inscription se fait à l'ENS : <u>service hdr-ens</u> et la responsable du pôle HDR est Mme <u>Fouzia BOUZID</u>. Le site de l'ENS est en cours d'actualisation des informations (procédure, modalités d'inscription...) concernant la présentation HDR (<u>https://www.ens.psl.eu/l-habilitation-diriger-des-recherches-hdr</u>) donc pour plus d'information vous pouvez contacter directement Mme Fouzia Bouzid.

Pour les dérogations d'HDR

- Pour les chercheurs et enseignants-chercheurs des UMR et des équipes hébergées à l'ESPCI Paris-PSL et à l'Institut Curie, la demande se fait à l'ESPCI. Comme l'indique le formulaire de dérogation (disponible ci-dessous), l'autorisation de dérogation peut être accordée pour un seul doctorant(e) à un encadrant(e) qui s'engage à soutenir une HDR avant la fin de la préparation de la thèse, après accord de l'unité de recherche et de l'école doctorale dont relève le doctorant, et sur avis du conseil scientifique de l'établissement et décision du directeur de l'ESPCI.

Par ailleurs, pour obtenir cette dérogation il faut remplir deux conditions :

- soit diriger la thèse avec un co-encadrant titulaire de l'HDR
- soit, en cas de direction unique, avoir entamé les démarches administratives en vue de l'HDR. Un premier avis du conseil scientifique sera également requis pour déterminer si votre dossier est acceptable.

Formulaire de dérogation pour les chercheurs et enseignants-chercheurs des UMR et des équipes hébergées à l'ESPCI et à l'Institut Curie (voir Formulaire dérogation HDR_ESPCI PSL)

- Pour les chercheurs et enseignants-chercheurs des UMR et des équipes hébergées à l'ENS et au CIRB, la demande se fait à l'ENS. (Contact <u>service hdr-ens</u>)

Preamble: The SdV-PSL doctoral school does not award the "habilitation to supervise research" (HDR), but you will find below information on how to obtain your HDR awarded by PSL University. Furthermore, to be attached to the ED SdV-PSL, there is no need to have obtained your HDR at PSL University.

In accordance with the decree of 5 November 2019, Université PSL is authorised to award the "habilitation to direct research" (Statuts, art. 13, 6°). Administrative management of the PSL HDR has been delegated to eight PSL component institutions. (Link to the PSL website https://collegedoctoral.psl.eu/organisation/habilitation-a-diriger-des-recherches-hdr/).

• To obtain the HDR-PSL diploma

- For researchers and associate professors within the UMRs and laboratory hosted at the ESPCI Paris-PSL and the Curie Institute, registration is done at ESPCI: contact address is <u>service HDR</u>. For ESPCI researchers and associate professors: Intranet link

For Curie Institute researchers, please contact the HDR department.

Consult Information HDR ESPCI_Institut Curie + Formulaire inscription administrative HDR_ESPCI PSL

- For researchers and associate professors within UMRs and laboratoy hosted at the ENS and the CIRB, registration is done at the ENS: service hdr-ens and the person in charge of the HDR department is Mme Fouzia BOUZID. The ENS website is in the process of updating the information (procedure, registration methods, etc.) concerning the HDR presentation (https://www.ens.psl.eu/l-habilitation-diriger-des-recherches-hdr). For more information, please contact Mme Fouzia Bouzid directly.

• HDR exemptions

- For researchers and associate professors within the UMRs and laboratory hosted at the ESPCI Paris-PSL and the Curie Institute, applications must be made to ESPCI. As indicated on the derogation form (available below), derogation authorisation may be granted for a single doctoral student to a supervisor who undertakes to defend an HDR before the end of the preparation of the thesis, with the agreement of the research unit and doctoral school to which the doctoral student belongs, and on the advice of the establishment's Scientific Council and the decision of the Director of the ESPCI.

To obtain this exemption, two conditions must be met:

- either direct the thesis with a co-supervisor who holds the HDR.
- or, in the case of a single supervisor, to have begun the administrative procedures for the HDR. An initial opinion from the Scientific Advisory Board will also be required to determine whether your application is acceptable.

Exemption form for researchers and associate professors within the UMRs and laboratory hosted at the ESPCI Paris-PSL and the Curie Institut (see Formulaire dérogation HDR ESPCI PSL).

- For researchers and teacher-researchers from UMRs and teams based at the ENS and CIRB, applications must be submitted to the ENS (Contact <a href="https://doi.org/10.1007/jhc.2007/j